

Point 25 Stationnement payant sur voirie :

Depuis la mise en place des nouvelles modalités de gestion du service de stationnement payant sur voirie, le 1er janvier 2019, au sein des villes de Strasbourg, Bischheim et Schiltigheim, les recettes des forfaits de post-stationnement sont reversées pour une grande partie à l'Eurométropole.

Si le choix de mettre en place des horodateurs est tout à fait justifié à Strasbourg et à Bischheim, la situation est toute autre à Schiltigheim.

En effet, les villes de Strasbourg et de Bischheim ont la chance de disposer de vrais centres-villes, bien délimités et dynamiques permettant aux horodateurs de réguler le stationnement au sein de ces deux communes. Malgré tout, des surprises peuvent survenir quant à la rentabilité de ces machines, et de leur efficacité sur la fluidité du stationnement.

La situation de Schiltigheim est différente !

Nous ne disposons pas d'un véritable centre-ville sur le territoire municipal, et les horodateurs n'apportent aucune amélioration quant à l'offre de stationnement. Ils ne font qu'aggraver les difficultés de stationnement dans les rues adjacentes à celles dotées d'horodateurs.

Dans un souci de cohérence par rapport à la situation schilikoise, je voterai contre cette délibération.